

Cette procédure m'oblige :

- ▶ à étudier dès maintenant, et **avant le 20 mars 18 heures**, les différentes possibilités de poursuites d'études qui s'offrent à moi
- ▶ à confirmer mes vœux **au plus tard le 2 avril**
- ▶ à classer mes candidatures par ordre de préférence **avant le 31 mai**
- ▶ à répondre à la **proposition d'admission** qui me sera faite
- ▶ à participer à la procédure complémentaire, si je n'ai eu aucune proposition d'admission.

ATTENTION : le classement des candidatures est essentiel : la proposition d'admission qui me sera faite sera la mieux placée possible dans l'ordre de mes vœux et les vœux suivants ne me seront donc pas proposés.

Pour construire mon projet d'avenir, je ne suis pas seul(e) :

Je peux en parler et obtenir conseil auprès :

- du professeur principal
- du conseiller d'orientation-psychologue
- de mes professeurs
- des personnes qui exercent une activité professionnelle qui m'intéresse
- des étudiants qui suivent une formation à laquelle je pense
- des services d'information et d'orientation des universités

Et bien sûr, auprès de mes parents, mes ami(e)s....

Je consulte les publications de l'Onisep, notamment :

- l'« Après Bac » régional (parution décembre)
- l'« Après Bac » national (parution janvier)
- les revues « Parcours »

Je participe aux différentes actions d'information

- dans mon lycée
- au centre d'information et d'orientation
- à des salons des métiers et des formations (Tous les salons sont sur www.ac-montpellier.fr/orientation)
- lors des journées portes ouvertes

Je m'informe sur internet

Université de Montpellier : www.univ-montp1.fr
www.univ-montp2.fr

Université Paul Valéry - Montpellier : www.univ-montp3.fr

Université de Nîmes : www.unimes.fr

Université de Perpignan : www.univ-perp.fr

Je peux demander l'avis de l'université sur mon projet d'études en 1^{ère} année de licence en me connectant à son site ou sur www.admission-postbac.fr

- IUT de Béziers : www.iutbeziers.univ-montp2.fr
- IUT de Montpellier et son antenne de Sète : www.iutmontp.univ-montp2.fr
- IUT de Nîmes : www.iut-nimes.fr
- IUT de Perpignan et ses antennes de Carcassonne et Narbonne : <http://www.iut-perpignan.fr/>
- Lycées de l'académie de Montpellier : <http://www.ac-montpellier.fr/sections/academie/structure-academique/colleges-lycees/sites-web-etablissements>
- Rectorat de Montpellier : www.ac-montpellier.fr/orientation
- Campus France : www.campusfrance.org
- Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions : www.onisep.fr et www.lyceens-languedoc-roussillon.fr
- Portail étudiant du ministère de l'éducation nationale : www.etudiant.gouv.fr
- Portail de l'enseignement agricole : www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/
- Portail spécifique : www.admission-postbac.fr



Admission postbac 2015

En 2015, pour poursuivre des études supérieures en France dans l'enseignement public ou privé sous contrat dans une des formations suivantes

- Brevet de technicien supérieur (BTS)
- Brevet de technicien supérieur Agricole (BTSA)
- Classe de mise à niveau en arts appliqués
- Classe de mise à niveau en hôtellerie
- Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)
- Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES)
- Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST)
- Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
- Diplôme des Métiers d'Art (DMA)
- Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
- Licence (L1)
- Première année commune aux études de santé (PACES)
- Ecoles d'architecture, d'art, de commerce, d'ingénieurs

Je saisis ma candidature en **1^{ère} année** sur le portail national

www.admission-postbac.fr

PREMIÈRE ÉTAPE

Je m'informe
à partir du **lundi 1^{er} décembre**

Je saisis mes candidatures
du **mardi 20 janvier**
jusqu'au **vendredi 20 mars 18 heures**

sur le portail :
www.admission-postbac.fr

DEUXIÈME ÉTAPE

Je confirme mes vœux, je constitue et j'envoie mes dossiers papier lorsque cela m'est demandé sur la fiche de candidature

jusqu'au jeudi 2 avril

Je classe mes candidatures par ordre de préférence

du mardi 20 janvier
jusqu'au dimanche 31 mai

TROISIÈME ÉTAPE

Je prends connaissance le **lundi 8**, le **jeudi 25 juin** et le **mardi 14 juillet** sur **www.admission-postbac.fr** de la proposition d'admission qui m'est faite et j'y réponds avant le **samedi 13 juin** pour la 1^{ère} phase, le **mardi 30 juin** pour la 2^{ème} phase et avant le **dimanche 19 juillet 14 h 00** pour la dernière phase

Je dois participer à chacune des phases d'admission tant que je n'ai pas répondu « Oui définitif »

Je m'inscris

Je procède à mon inscription administrative (selon les modalités et le calendrier qui me seront indiqués sur mon dossier)

... et si je n'ai eu aucune proposition d'admission, je participe à la procédure complémentaire

du vendredi 26 juin
au mardi 15 septembre

AIDE À L'ORIENTATION

Si j'envisage de préparer une Licence, je peux demander un avis ou un conseil (dispositif d'**orientation active - conseil pour votre L1**) à l'université en me connectant à son site (voir adresses au verso) dès le début janvier ou sur **www.admission-postbac.fr** à partir du 20 janvier 2015

Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre émettra un avis sur tous mes vœux de poursuite d'études

Quels que soient les conseils qui m'auront été donnés, je resterai libre de ma décision

Année scolaire 2014-2015	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Information	A partir du lundi 1 ^{er}									
Orientation active		A partir du mardi 20								
Saisie des candidatures		A partir du mardi 20		Jusqu'au vendredi 20						
Confirmation des vœux		A partir du mardi 20			Jusqu'au jeudi 2					
Envoi des dossiers papier					Jusqu'au jeudi 2					
Classement des candidatures par ordre de préférence		A partir du mardi 20				Jusqu'au dimanche 31				
Propositions d'admission (à 14 h 00)							lundi 8 et jeudi 25	mardi 14		
Procédure complémentaire							A partir du vendredi 26			jusqu'au mardi 15
Inscription										

Tous les détails sont disponibles sur le portail **www.admission-postbac.fr** rubrique « Guide du candidat »